

COLORMAX® DE CERTAINTEED
PAREMENT EN FIBRO-CIMENT
PRÉFINI DE COULEURS UNIES ET
FINIS TEINTURES

LIMITÉ
DE 15 ANS

CertainTeed
SAINT-GOBAIN



GARANTIE

FÉLICITATIONS! ...et merci de votre nouvel achat de parement en fibro-ciment préfini ColorMax® de CertainTeed. Vous pouvez être sûr d'avoir pris la bonne décision en achetant un produit d'une des meilleures entreprises de l'industrie qui offre en outre une excellente garantie. Depuis 1904, CertainTeed fabrique des produits de construction de qualité qui apportent beauté et protection durable aux domiciles de tous types, grandeurs et âges. En plus des parements en fibro-ciment, CertainTeed offre des produits de toiture, de parements en vinyle, de fenêtres, de clôtures, de terrasses et de rampes, de garnitures, de fondations, de tuyaux, d'isolation, de murs et de plafonds. Depuis plus de 100 ans, notre nom reflète notre philosophie, « Quality made certain, satisfaction guaranteed » (Qualité certaine, Satisfaction garantie).

REMARQUE : Cette garantie s'applique au revêtement préfini ColorMax seulement. Veuillez consulter la garantie WeatherBoards^{MC} de CertainTeed en cas de problèmes avec les produits en fibro-ciment.

GARANTIE

Limitée, proportionnelle et transférable

En quoi consiste la couverture, qui est couvert et pour combien de temps?

CertainTeed garantit au premier propriétaire/consommateur de la propriété que le revêtement préfini ColorMax de CertainTeed (ci-après désigné par « ColorMax ») appliqué sur son parement en fibro-ciment WeatherBoards^{MC}, lorsque le parement est adéquatement installé, manipulé et utilisé normalement :

- est lavable avec un détergent doux, une éponge et un boyau d'arrosage (*le lavage à pression et/ou l'utilisation de solutions chimiques fortes ne sont pas recommandés et annulera cette garantie*);
- ne se décollera pas, ne craquera pas, ne s'écaillera pas et ne jaunira pas;
- n'entraînera pas de décoloration ou de taches causées par le farinage à l'arrière ou à d'autres surfaces sous le revêtement;
- ne s'érodera pas au point d'exposer la surface du parement en fibro-ciment WeatherBoards.

La garantie durera quinze (15) ans (« Période de garantie ») à partir de la date d'installation initiale du parement ColorMax. Advenant un défaut de fabrication du revêtement ColorMax pendant la période de garantie, CertainTeed paiera le remplacement du revêtement (peinture) conformément au calcul proportionnel de l'échéancier de garantie à la page 4. Toutefois, dans aucune circonstance et d'aucune façon CertainTeed ne paiera pour des frais de main-d'œuvre ou d'autres dépenses associées à la dépose, à la réparation et à l'installation des parements en fibro-ciment d'origine ou de remplacement, sauf disposition contraire en vertu de la protection SureStart^{MC} décrite ci-dessous.

La Protection SureStart^{MC}

Le revêtement ColorMax appliqué sur le parement en fibro-ciment WeatherBoards de CertainTeed est couvert par la Protection SureStart pour une période de quinze (15) ans suivant la date de fin d'installation du parement. Advenant un défaut de fabrication sur le revêtement ColorMax pendant la période de Protection SureStart, CertainTeed paiera 100 % des coûts de peinture et de remplacement du revêtement ColorMax pendant les deux premières années après l'installation du revêtement ColorMax en vertu de cette garantie. Pour les 13 années restantes, CertainTeed paiera 100 % des coûts de peinture et un pourcentage des coûts de main-d'œuvre proportionnel et calculé selon l'échéancier de garantie. La responsabilité maximale de CertainTeed en vertu de la Protection SureStart équivalra aux coûts raisonnables de remplacement du revêtement défectueux à la valeur courante, y compris des frais de main-d'œuvre liés à la réparation ou à la dépose du revêtement original ou à l'application d'un revêtement de remplacement, sans dépasser un coût total de 1,00 \$ par pied carré.

Transférabilité

Cette garantie limitée du parement en fibro-ciment préfini ColorMax est transférable par le propriétaire/consommateur initial du parement en fibro-ciment préfini ColorMax au propriétaire/consommateur suivant en vertu des conditions de cette garantie, incluant la période de Protection SureStart restante. La durée de la garantie, calculée à partir de la date d'installation du parement, restera la même qu'avec le propriétaire/consommateur initial. Cependant, le propriétaire suivant ne peut pas transférer la garantie une seconde fois à un autre propriétaire.

Restrictions

Cette garantie limitée n'offre pas de couverture contre tout défaut, défectuosité ou dommage causés par des conditions et des événements hors du contrôle de CertainTeed et celle-ci n'assume donc aucune responsabilité à l'égard de ceux-ci, lesquels comprennent, mais sans s'y limiter :

- le transport, la manipulation ou l'entreposage inadéquats des parements en fibro-ciment préfinis ColorMax par l'installateur ou par le propriétaire de l'immeuble, comprenant, sans s'y limiter :
Le défaut de garder les matériaux au sec, le drainage inadéquat, l'exposition à de l'eau stagnante, une ventilation inappropriée, un poids d'empilage excessif ou d'autres causes de dommages liés à l'humidité, de contamination de surface, de défauts de surface, d'efflorescence, de farinage ou d'autres dommages;
- le manque d'entretien ou l'impossibilité d'effectuer l'entretien raisonnable et nécessaire du parement en fibro-ciment préfini ColorMax par l'installateur ou le propriétaire, pendant et après son installation, y compris, mais sans s'y limiter : le fait de frotter des égratignures, rayures, bosses ou autres, ainsi que les dommages causés par les outils, échelles, échafaudages et autres outils de travail;
- l'utilisation d'accessoires non appropriés aux parements en fibro-ciment WeatherBoards;
- l'installation incorrecte du parement ou non conforme aux instructions strictes écrites émanant de CertainTeed lors de l'installation initiale des parements en fibro-ciment WeatherBoards;
- les défauts, défaillances ou dommages liés au mur ou au substrat sur lequel le parement en fibro-ciment préfini ColorMax est installé causés par le mouvement, la distorsion, les craquelures ou le tassement du mur, du substrat ou de la fondation de l'immeuble;
- l'exposition à des produits chimiques nocifs, émanations, vapeurs ou substances tachantes extérieures;
- la décoloration, les taches ou autres dommages occasionnés par l'exposition à des éléments extérieurs tels le brouillard salin, la pollution de l'air (incluant les oxydes métalliques et les particules de métal), les produits chimiques nocifs et moisissures. *(les moisissures sont liées aux conditions environnementales et ne peuvent être considérées comme des défauts de fabrication. À ce titre, les dommages qui leur sont imputables ne sont pas couverts par cette garantie limitée ni par aucune autre garantie implicite);*
- le manque d'entretien ou l'impossibilité d'effectuer l'entretien raisonnable et nécessaire du parement en fibro-ciment préfini ColorMax (voir la section Entretien de la garantie), incluant, sans s'y limiter : calfeutrer les joints, serrer les fixations, enlever la terre et les autres contaminants, faire des retouches aux endroits endommagés et autres tâches appropriées;
- le fait de ne pas avoir enlevé la pellicule qui protège le parement pendant l'installation;
- l'effet des débris, du feu, des tremblements de terre, des inondations, des éclairs, de la grêle, des tornades, tempête de vent ou d'autres catastrophes naturelles;
- le changement de couleur ou la décoloration causés par des conditions atmosphériques, telles que l'exposition au soleil et les variations climatiques, qui amènent toute surface à graduellement se décolorer, à fariner et à accumuler de la crasse ou des taches. La sévérité des conditions dépend de la situation géographique de la construction, de la propreté de l'air dans ce secteur et de beaucoup d'autres facteurs sur lesquels CertainTeed n'a aucun contrôle;
- l'utilisation d'apprêt, de scellant, de peinture ou d'un autre revêtement appliqué sur le revêtement ColorMax n'est pas recommandée ou offert par CertainTeed, indépendamment des techniques d'application et des spécifications recommandées par le fabricant d'apprêt, de scellant, de peinture ou de revêtement.
- l'application incorrecte d'apprêt, de scellant, de peinture ou d'un autre revêtement recommandé ou offert par CertainTeed appliqué sur le revêtement ColorMax (les questions liées à l'apprêt, au scellant, à la peinture ou au revêtement devraient être posées au fabricant du produit appliqué);
- vandalisme ou faits de guerre;
- tout autre dommage non causé par un défaut du revêtement ou de son application.

CertainTeed se garde le droit d'arrêter de produire ou de modifier tous ses produits, y compris les couleurs, sans aviser les propriétaires, et CertainTeed ne sera pas tenu responsable si les matériaux de remplacement n'ont pas la même couleur ou le même lustre que les produits originaux en raison de l'altération atmosphérique normale. Si CertainTeed remplace un matériau garanti sous la présente, elle peut substituer des produits désignés par CertainTeed comme étant de qualité ou de prix similaire si le produit originellement installé n'est plus produit ou a été modifié.

Calcul proportionnel de l'échéancier de garantie

Nombre d'années d'utilisation après l'installation	Part d'obligation de garantie de CertainTeed pour la PEINTURE	Part d'obligation de garantie proportionnelle de CertainTeed pour la MAIN D'ŒUVRE
0 à 2	100 %	100 %
Plus de 2, mais moins de 3	100 %	93 %
Plus de 3, mais moins de 4	100 %	86 %
Plus de 4, mais moins de 5	100 %	79 %
Plus de 5, mais moins de 6	100 %	72 %
Plus de 6, mais moins de 7	100 %	65 %
Plus de 7, mais moins de 8	100 %	58 %
Plus de 8, mais moins de 9	100 %	51 %
Plus de 9, mais moins de 10	100 %	44 %
Plus de 10, mais moins de 11	100 %	37 %
Plus de 11, mais moins de 12	100 %	30 %
Plus de 12, mais moins de 13	100 %	23 %
Plus de 13, mais moins de 14	100 %	16 %
Plus de 14, mais moins de 15	100 %	9 %

Ce que le propriétaire doit faire

Si vous croyez avoir décelé un défaut de fabrication sur votre revêtement préfini ColorMax de CertainTeed couvert par cette garantie limitée, vous devez sans tarder en avvertir CertainTeed et lui fournir une preuve de la date d'achat et de la date d'installation de votre parement en fibro-ciment préfini ColorMax de CertainTeed, de même qu'une preuve de droit de propriété. À défaut de fournir ces preuves, CertainTeed utilisera la date de fabrication comme date de début de la période de garantie. Afin que CertainTeed soit en mesure de traiter votre réclamation au titre de la garantie, vous devez lui fournir une description écrite détaillée du problème, appuyée de photos, illustrant clairement la raison de la réclamation, de telle sorte que CertainTeed puisse effectuer un suivi approprié.

Après réception d'une réclamation adéquatement déposée, CertainTeed procédera à l'examen et à l'évaluation de cette dernière dans des délais raisonnables, après quoi, si elle conclut que la défectuosité est bel et bien couverte par la garantie limitée, elle assumera les frais de réparation ou de remplacement, ou encore remboursera le propriétaire, et cela en vertu des termes de cette garantie limitée.

Pour être en mesure de traiter et d'évaluer une réclamation de façon convenable, CertainTeed pourrait exiger du propriétaire qu'il lui envoie un échantillon du matériau présumé défectueux aux fins d'analyse, et/ou exiger du propriétaire, dans la mesure où cela est jugé nécessaire, qu'il donne accès à la propriété sur laquelle le matériau est installé, à un moment convenu par les deux parties, afin qu'un représentant de CertainTeed puisse procéder à une inspection et, au besoin, à la prise de photos et/ou à un échantillonnage.

Les références au parement en fibro-ciment préfini ColorMax dans cette garantie désignent tout parement, soffite ou garniture en fibro-ciment préfini ColorMax installé(e) en même temps que le parement en fibro-ciment préfini ColorMax original.

Renseignements au sujet de l'enregistrement de la garantie

Cette garantie et les clauses qu'elle comporte demeurent applicables dans le cas où cette dernière n'aurait pas fait l'objet d'un enregistrement.

Les correspondances et les avis écrits doivent tous être envoyés à l'adresse suivante :

CertainTeed Corporation, à l'attention de : Réclamation au titre de la garantie, 803 Belden road, Jackson, MI 49203. Les réclamations peuvent également être déposées en appelant CertainTeed au 1 800 999-3654 ou par l'intermédiaire du site Web de CertainTeed – www.certainteed.com.

Garantie limitée et limitation des recours

CE DOCUMENT CONSTITUE LES SEULES GARANTIES ET LE SEUL RECOURS OFFERTS PAR CERTAINTEED. LES GARANTIES ET LE RECOURS CONTENUS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT REMPLACENT TOUTES AUTRES OBLIGATIONS ET GARANTIES, QU'ELLES SOIENT ÉCRITES OU ORALES, OU QU'ELLES DÉCOULENT DE LA LOI. LA LOI DE LA PROVINCE OU DE L'ÉTAT APPLICABLE DÉTERMINE LA PÉRIODE PENDANT LAQUELLE UN PROPRIÉTAIRE PEUT, POSTÉRIEUREMENT À LA VENTE, PRÉSENTER UN RECOURS EN VERTU DE LA GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE L'USAGE À DES FINS PARTICULIÈRES.

LES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE CERTAINTEED SE LIMITENT À LA RÉPARATION, AU REMPLACEMENT OU AU REMBOURSEMENT DU PRODUIT DÉFECTUEUX, TEL QUE STIPULÉ DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. CERTAINTEED NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU ACCESSOIRES, Y COMPRIS TOUT DOMMAGE MATÉRIEL, DOMMAGE AU BÂTIMENT OU À SON CONTENU, OU TOUT DOMMAGE CORPOREL CAUSÉ À AUTRUI, QUI PEUVENT SURVENIR EN RAISON DE L'UTILISATION DES PRODUITS DE CERTAINTEED OU D'UNE VIOLATION DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. SI VOTRE ÉTAT OU VOTRE PROVINCE NE PERMET PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU ACCESSOIRES, LES LIMITATIONS MENTIONNÉES CI-HAUT PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE CERTAINTEED LIÉE AU(X) PRODUIT(S) OU À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE OU EN DÉCOULANT NE DÉPASSERA EN AUCUN CAS LE PRIX D'ACHAT ORIGINAL DES PRODUITS ET LES FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE LIÉS À LA PREMIÈRE INSTALLATION DES PRODUITS.

Cette garantie limitée ne peut être modifiée, altérée ou étendue par quiconque, y compris les distributeurs, les vendeurs, les installateurs des produits et/ou les représentants de CertainTeed sur le terrain.

Cette garantie limitée vous confère des droits reconnus par la loi. Vous pouvez aussi avoir d'autres droits qui varient selon l'État ou la province.

Tous les paiements effectués par CertainTeed en vertu de la présente garantie limitée sont en dollars américains.

Cette garantie limitée s'applique aux parements en fibro-ciment préfinis ColorMax de CertainTeed installés le 1^{er} mars 2011 ou ultérieurement. (La garantie en vigueur au moment de l'installation initiale du produit constitue la garantie applicable).

Entretien

Bien que les parements en fibro-ciment préfinis ColorMax soient résistants à la plupart des taches courantes telles que l'huile et la graisse, ils se salissent comme tout autre produit lorsqu'ils sont exposés aux intempéries. De la craie peut aussi s'accumuler en surface. Il s'agit d'un phénomène normal pour tout matériau pigmenté constamment exposé au soleil et aux autres éléments. La saleté, l'encrassement et la craie peuvent être enlevés simplement au moyen d'un tuyau d'arrosage, d'une éponge et d'un seau d'eau savonneuse.

Restauration du calfeutrage – Retirez tout le calfeutrant exposé aux intempéries qui doit être remplacé. Lors du recalfeutrage du parement, utilisez seulement un calfeutrant de qualité supérieure conçu pour l'extérieur qui satisfait la norme C-920 de l'ASTM (Grade NS, Classe 25). Le calfeutrant ou le scellant doit être d'une couleur assortie ou doit pouvoir être peint. Il doit convenir aussi bien au parement en fibro-ciment qu'aux matériaux avec lesquels sont faites les garnitures.

REMARQUE : Les produits chimiques stipulés ci-dessus peuvent être dangereux pour l'utilisateur ou pour l'environnement. Veuillez suivre toutes les instructions de sécurité et les avertissements de l'étiquette du produit, particulièrement les précautions nécessaires pour empêcher les blessures personnelles. Veuillez toujours jeter les produits chimiques de la façon prescrite par le fabricant. Si vous n'êtes pas certain de la façon de jeter ces produits chimiques, veuillez entrer en contact avec le fabricant de ces produits.

Veillez visiter le site Web www.certainteed.com pour obtenir des instructions d'entretien plus détaillées.

Cette garantie limitée entre en vigueur le 1/3/11.

RENSEIGNEZ-VOUS SUR TOUS NOS AUTRES PRODUITS ET SYSTÈMES CERTAINTEED® : CertainTeed Corporation
P.O. Box 860
Valley Forge, PA 19482 États-Unis

TOITURE • PAREMENT • MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE • FENÊTRES • TERRASSES • RAMPES • CLÔTURES
ISOLATION • GYPSE • PLAFONDS • FONDATIONS • TUYAUX

www.certainteed.com <http://blog.certainteed.com>

Professionnels : 800-233-8990
Consommateurs : 800-782-8777

© 03 /11 CertainTeed Corporation. Imprimé aux États-Unis.
N° de code CM003FCN